

RAPPORT
SOCIAL UNIQUE
2023

COMITE SOCIAL TERRITORIAL
28 janvier 2025

SOMMAIRE

I – FONDEMENT JURIDIQUE

II – RECUEIL DES DONNEES SOCIALES

- Le déroulement de la campagne RSU 2023
- Le rôle du centre de Gestion
- Le taux de retour RSU 2023

III – EXPLOITATION DES DONNEES PAR INDICATEUR

- Les effectifs
- La comparaison RSU 2022/RSU 2023
- La pyramide des âges
- Les accidents du travail
- Le handicap
- L'égalité professionnelle

FONDEMENT JURIDIQUE

L'article L231-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP) instaure pour les collectivités territoriales et établissements publics, le Rapport Social Unique (RSU). Il s'établit **chaque année au titre de l'année civile écoulée**.

Les CDG rendent accessibles un portail numérique dédié au recueil des données sociales de la fonction publique territoriale (portail "données sociales")

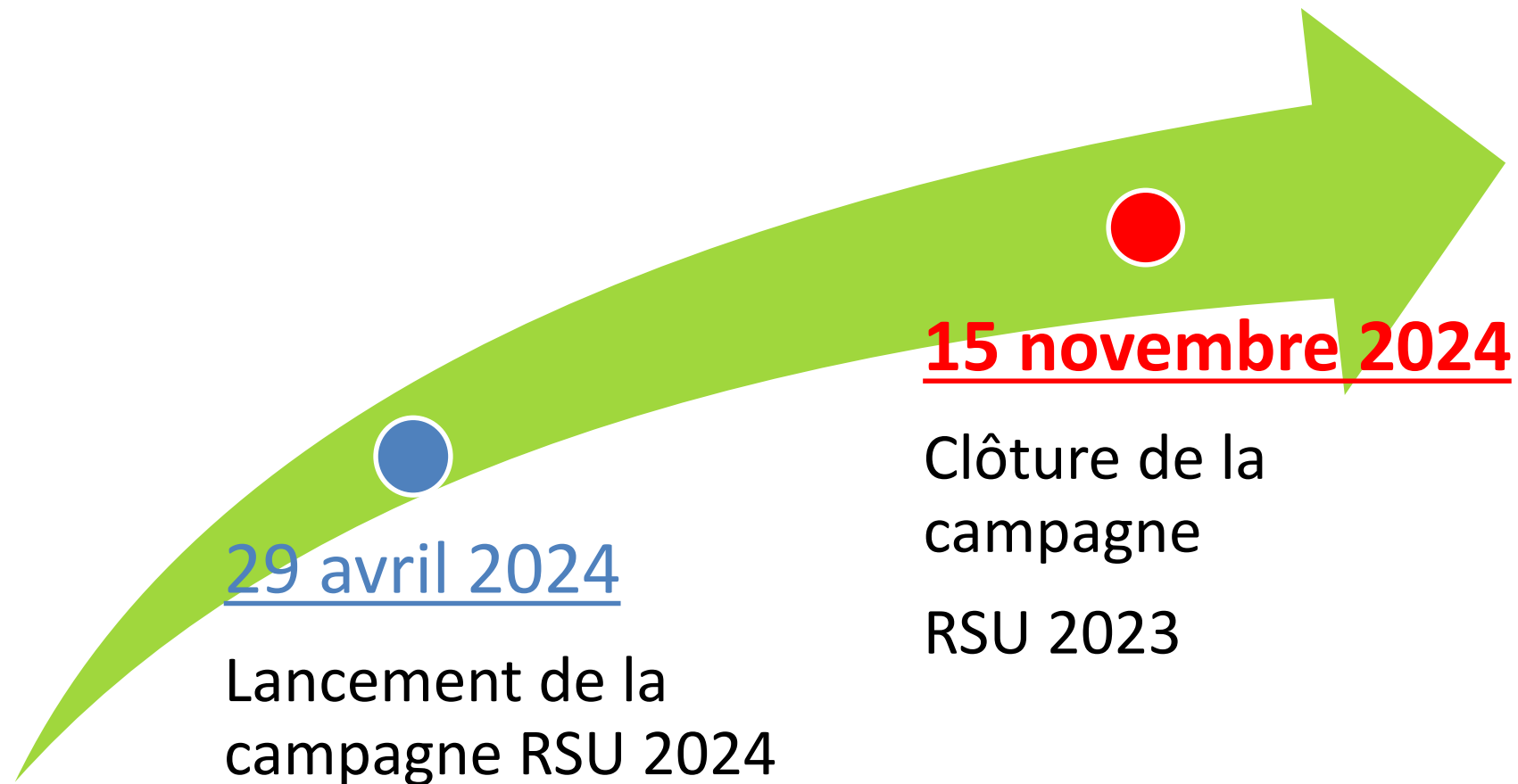
Arrêté du 10 décembre 2021 fixant la liste des indicateurs:

- 1.EMPLOI
- 2.RECRUTEMENT
- 3.PARCOURS PROFESSIONNEL
- 4.ORGANISATION DU TRAVAIL
- 5.REMUNERATIONS
- 6.SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL
- 7.FORMATION
- 8.ACTION SOCIALE ET PROTECTION SOCIALE
- 9.DIALOGUE SOCIAL
- 10.DISCIPLINE

MODALITE DE RECUEIL DES DONNEES SOCIALES

Le déroulement de la campagne RSU 2023

Application « Données Sociales » <https://www.donnees-sociales.fr> en ligne

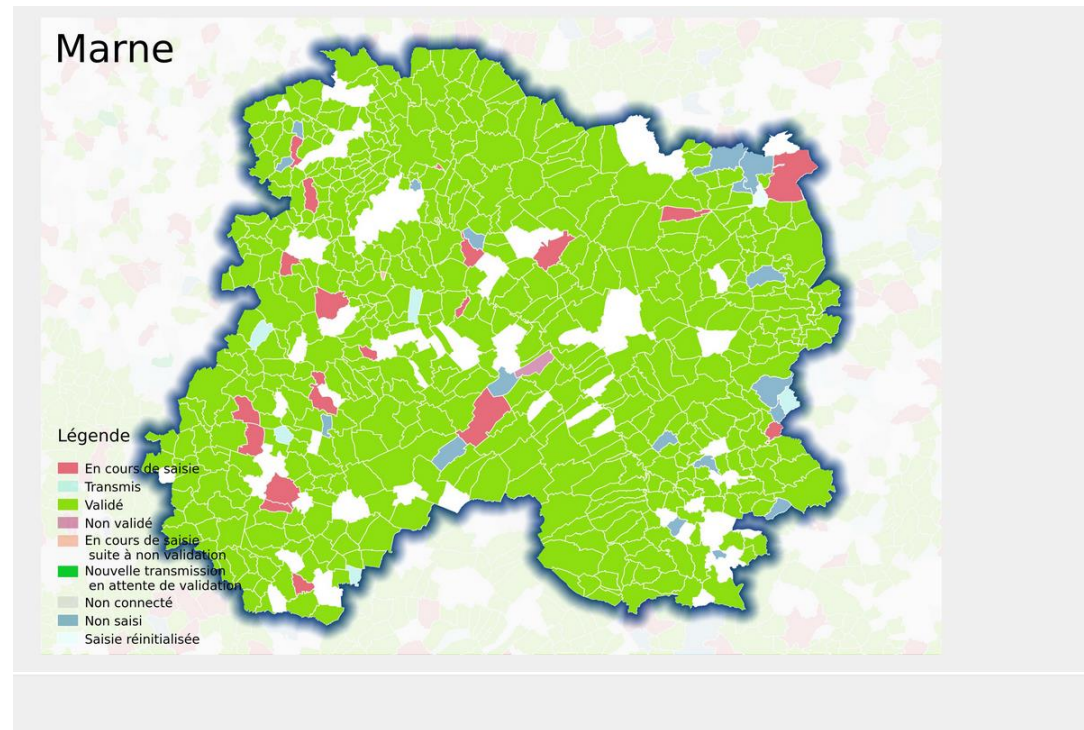


Le rôle du Centre de Gestion

- ❖ Mise à disposition de l'application Données Sociales auprès des collectivités
- ❖ Information sur la complétude des enquêtes RSU
- ❖ Mise en place d'une assistance et d'un accompagnement personnalisés
- ❖ Vérification des données transmises
- ❖ Relances téléphoniques et envoi de mailing
- ❖ Edition de synthèses

Le taux de retour RSU 2023

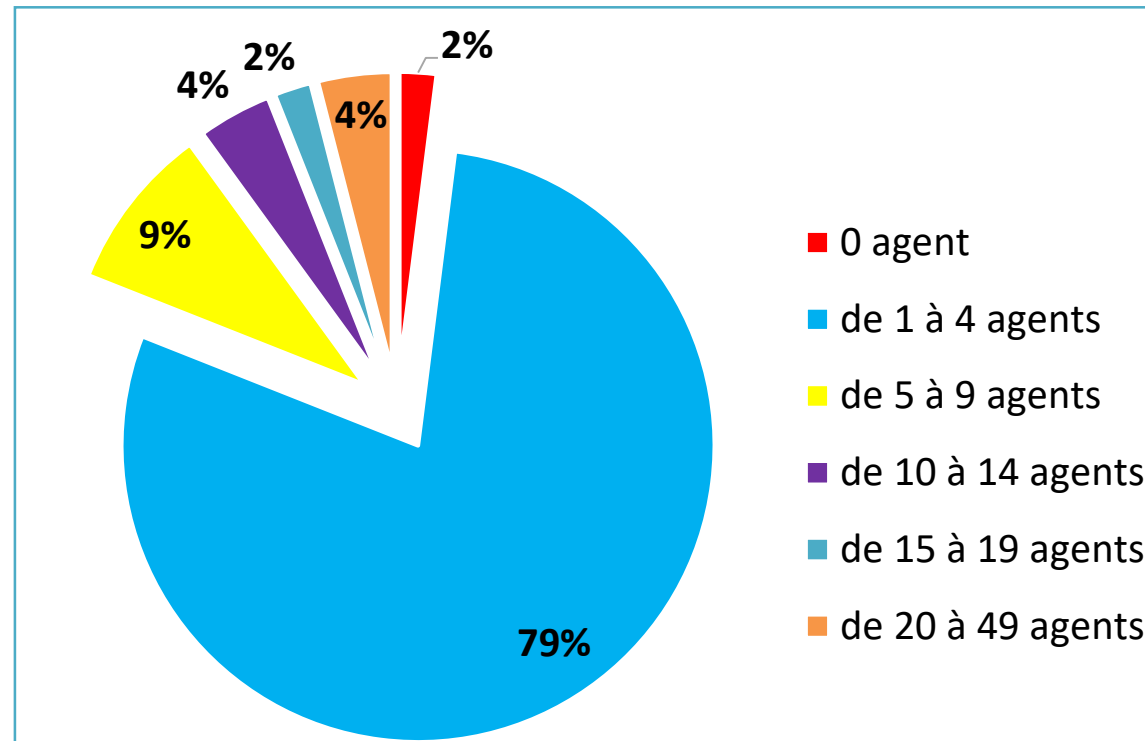
Sur les 682 collectivités affiliées et rattachées au CST du CDG,
552 RSU ont été validés



TAUX DE RETOUR
RSU VALIDES
81%

Informations sur les RSU transmis par les collectivités

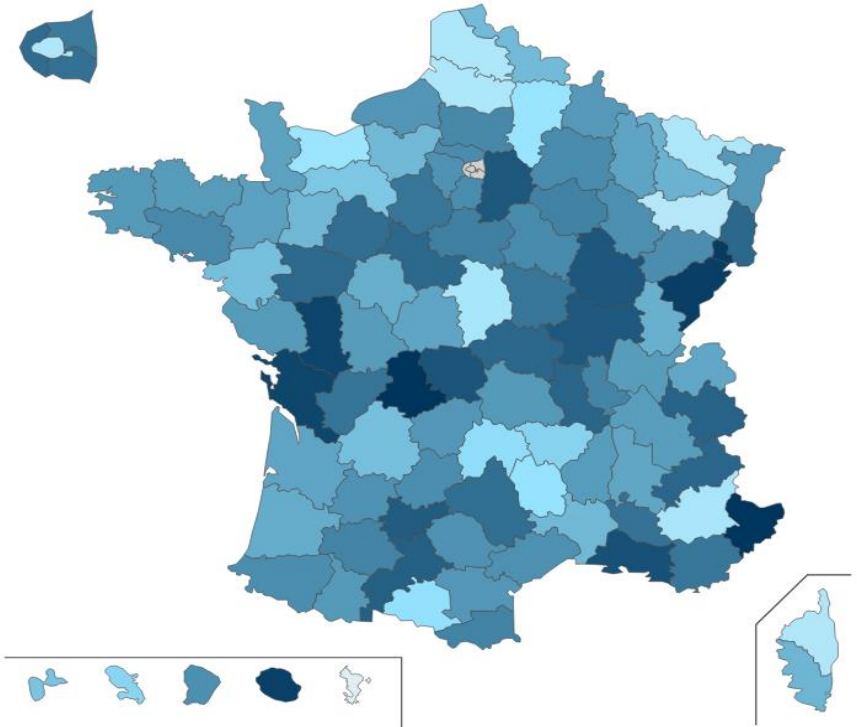
Retour RSU des communes en fonction du nombre d'agent



80% des collectivités ayant répondu à l'enquête RSU rémunèrent moins de 5 agents

L'EXPLOITATION DES DONNEES PAR INDICATEUR

Taux de retour par département



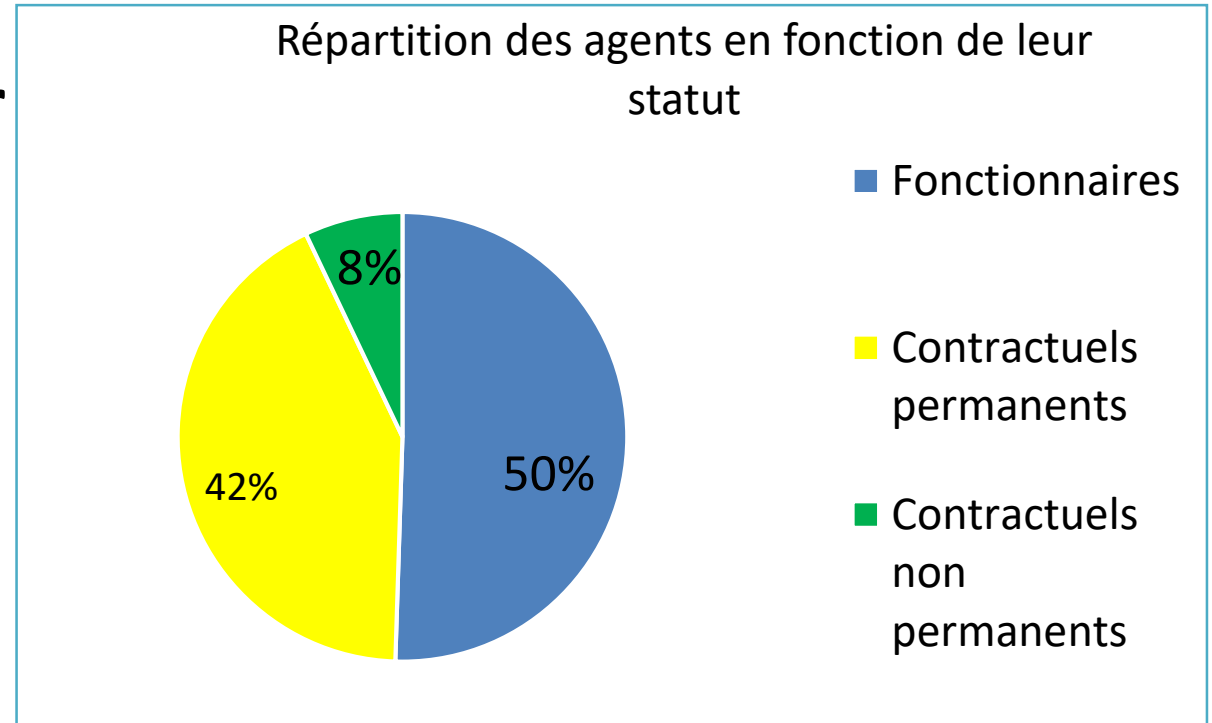
Les effectifs

2 664 agents employés par les collectivités au 31/12/2023

↪ 1 336 fonctionnaires

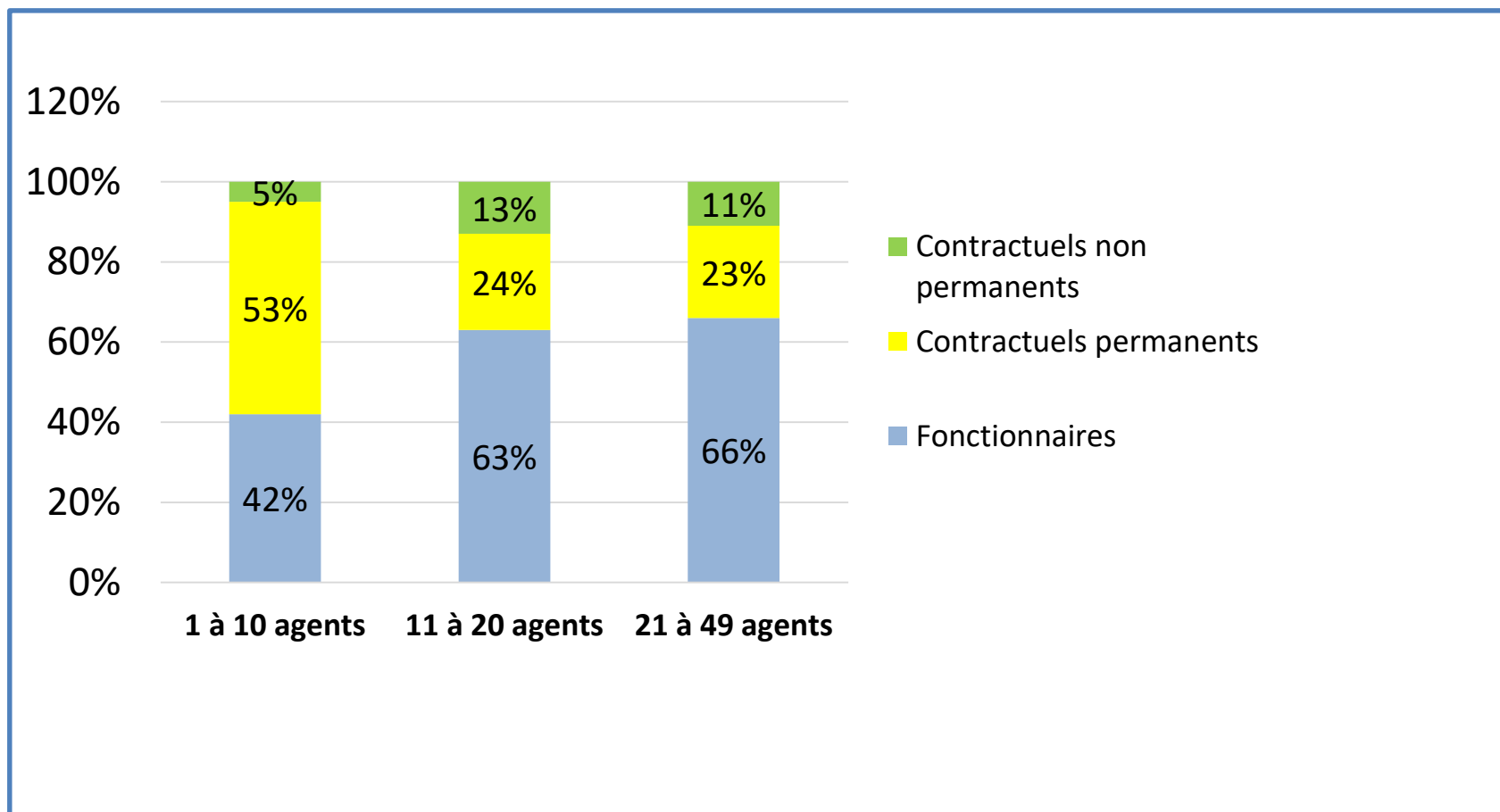
↪ 1 130 contractuels permanents

↪ 198 contractuels non permanents



50% des agents sont fonctionnaires

Répartition statutaire des agents selon la taille de la collectivité



La comparaison RSU 2022/RSU 2023

Globalement ce sont les mêmes tendances pour la majorité des indicateurs pour les 2 campagnes:

❖ Répartition des agents sur emplois permanents par filière

↳ Filière technique représente 49% des agents et filière administrative 34%

❖ Répartition des agents par catégorie

↳ 81% des agents relèvent de la catégorie C

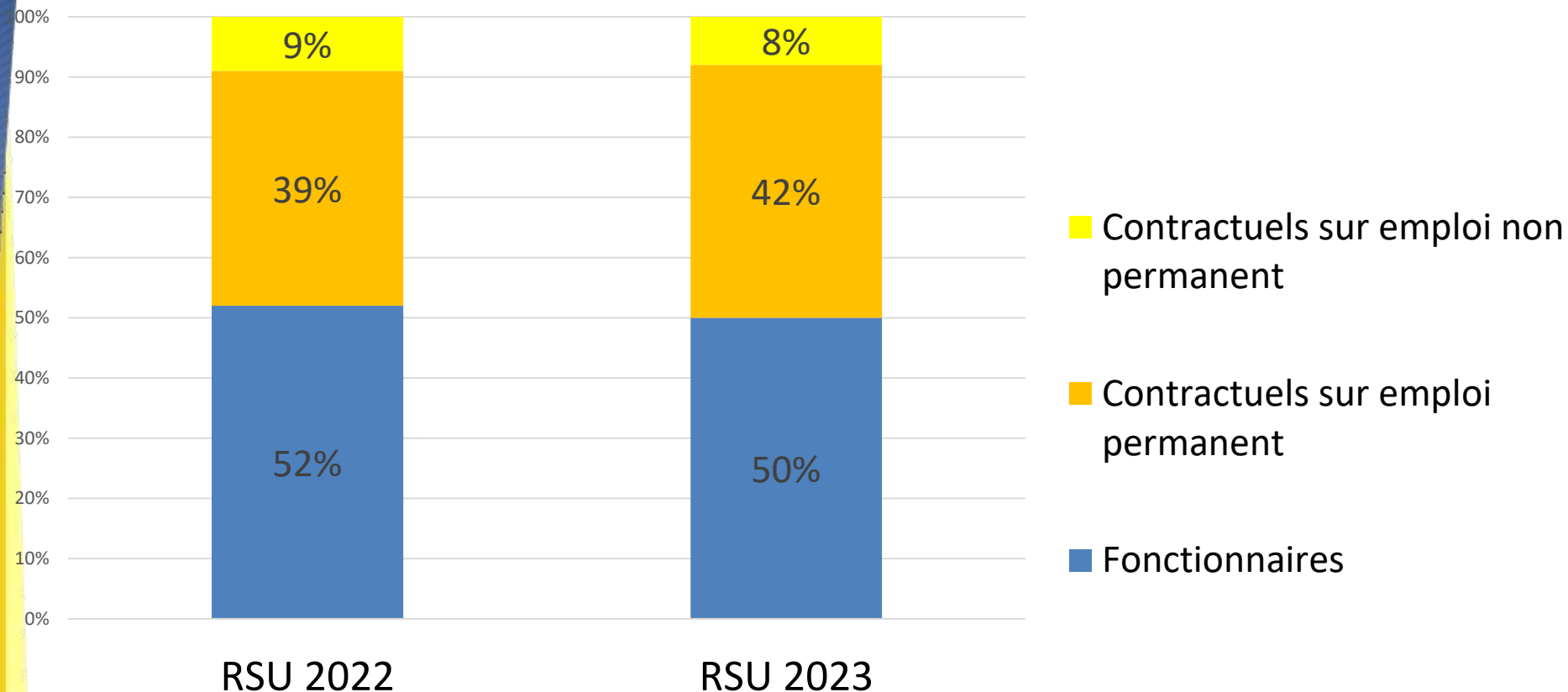
❖ Temps de travail :

-67% des fonctionnaires à temps complet contre 24% des agents contractuels

❖ Formation des agents

- En 2023, 22% des agents ont suivi une formation d'au moins un jour

L'évolution de la répartition des agents en fonction de leur statut



Les mouvements

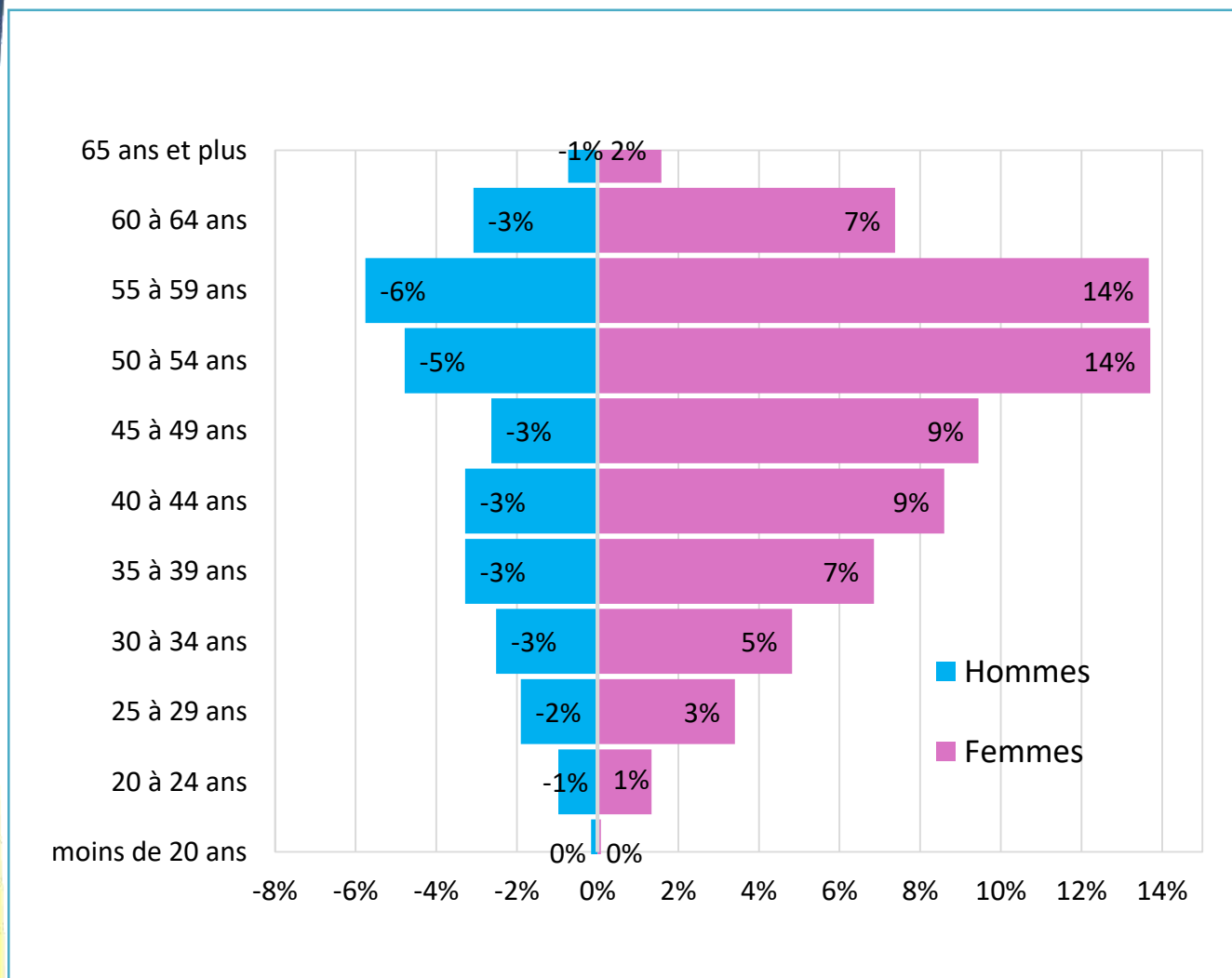
↳ Principaux modes d'arrivées

- le recrutement d'agents contractuels dans le cadre de remplacement 39 %

↳ Principales raisons des départs :

- les fins de contrats représentent 53% contre 5% pour la mutation

La pyramide des âges



**Moyenne d'âge des agents
est de 48 ans**

Les accidents du travail

RSU 2022 :
77 accidents
déclarés

82 accidents déclarés
-78 Accidents de service
- 4 Accidents de trajet

Filières
touchées

- Technique
- Médico-sociale
- Sociale

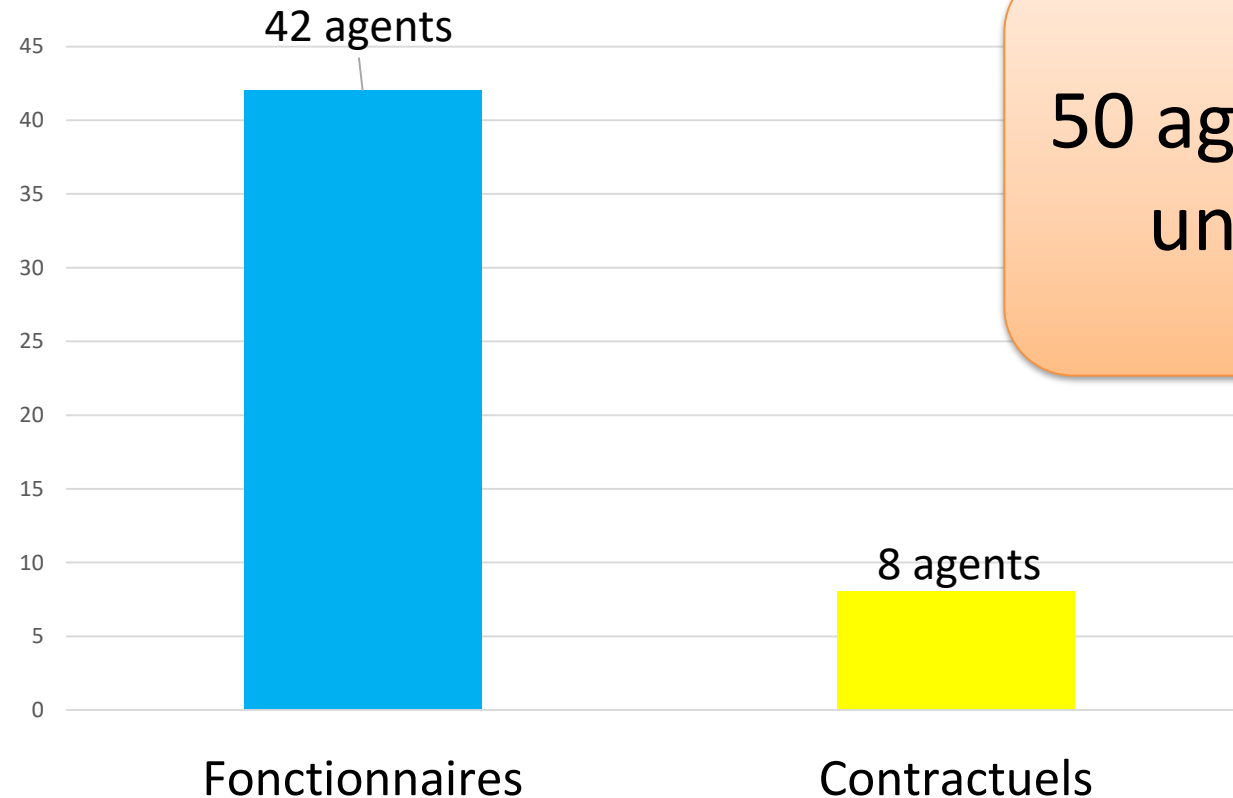
Catégorie C la plus
concernée

Les activités des agents concernées par les accidents de services

- ❖ Espaces verts
- ❖ Entretien, nettoyage et rangement (des locaux notamment)
- ❖ Réparation et fabrication (opérations de maintenance du bâtiment...)
- ❖ Services aux personnes-Travail social

Le handicap

30 collectivités sur les 542 ayant transmis leur RSU, ont déclaré avoir au moins un agent BOETH



L'égalité professionnelle

Répartition par genre selon la filière

FEMMES

71%

Filières

- ✓ Administrative
- ✓ Animation
- ✓ Sociale

HOMMES

29%

Filières

- ✓ Police
- ✓ Technique
- ✓ Sportive

-Les femmes sont plus concernées par le temps non complet et le temps partiel que les hommes.

-les hommes sont plus absents que les femmes, en particulier en ce qui concerne le congé de maladie ordinaire et les congés longue maladie.

-Les accidents de service concernent davantage les hommes que les femmes.

-Des écarts de rémunération constatés en faveur des hommes.